



PEACEBUILDING FUND

Project Title: Projet d'appui prioritaire à la Justice et à la sécurité en Guinée	Recipient UN Organization: Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
Project Contact: Aboubacar Sidiki Koulibaly Expert National Gouvernance Address: Nations Unies, Maison Commune, Corniche Coléah Lansébounyi BP 222 – Conakry, République de Guinée Telephone: 62 35 00 15 E-mail: aboubacar.koulibaly@undp.org	Implementing partners : <ul style="list-style-type: none">- Bureau des Nations Unies pour les Droits de l'homme (Conseiller du Haut commissaire aux droits de l'homme en Guinée)- Ministère de la sécurité et de la protection civile :- Ministère de la défense ;- Ministère de la justice (ONDH, CODDH, Barreau des avocats, OGDH) ;- Comité civilo-militaire,- Agence Nationale de promotion de la bonne gouvernance et de lutte contre la corruption (ANBGLC);- CENI
Project Number:	Project Location: Conakry et tout le territoire national
Project Description: <p>Dans un contexte de transition politique dominé par des incertitudes tant politiques qu'économiques, le projet vise à apporter un appui au secteur de la justice et celui de la sécurité tout en réservant une place importante à la promotion et à la protection des droits de l'homme et de lutte contre la corruption. Pour mener à terme une transition apaisée et réussie, il est important que les secteurs névralgiques de la vie politique et juridique continuent, en toute priorité de bénéficier du soutien indispensable à leur fonctionnement. Dans cette perspective, le gouvernement et le Système des Nations Unies en Guinée ont convenus d'accorder aux questions de fonctionnement de la justice et de la sécurité ainsi qu'à celles relatives à la protection des droits de l'homme et de la lutte contre la corruption, une attention particulière. Le projet contribuera par les actions prioritaires identifiées dans ces secteurs à la consolidation de la paix et au retour progressif du pays à un régime constitutionnel civil.</p> <p>En raison des contraintes actuelles de mobilisation des cadres de l'administration, le projet sera exécuté à travers une structure légère de gestion appuyée par un expert technique spécialiste des questions de justice et de sécurité.</p>	Total Project Cost: 1 877 884 USD Project Start Date and Duration: Octobre 2009 - Septembre 2010

PBF Priority Area(s) and Outcomes:

Outputs and Key Activities:

Pour atteindre ses objectifs, trois principaux produits sont planifiés supportés par des activités essentielles suivantes :

1. **Le système judiciaire est renforcé et des instruments de promotion et de protection des Droits de l'Homme sont mis en place :**
 - Appui au renforcement des capacités institutionnelles et humaines à travers l'organisation de sessions régulières de la cour d'assises ;
 - Renforcement des structures indépendantes de protection des Droits de l'Homme.
2. **La réforme du secteur de la sécurité est lancée dans un cadre consensuel préétabli :**
 - Appui au dialogue civilo-militaire ;
 - Développement d'un programme de réforme du secteur de la sécurité
 - Appui à la sécurisation des élections et du processus électoral
3. **Les moyens de lutte contre la corruption sont continuellement renforcés:**
 - Appui à la formulation et à la validation du Programme national de bonne gouvernance ;
 - Renforcement des capacités des acteurs de la lutte contre la corruption ;
 - Organisation des ateliers régionaux de dissémination de la Loi anti-corruption ;
 - Appui à la publication de rapports indépendants sur la perception de la corruption.

Recipient UN Organization(s)	Government Counterpart
<p>UNDP Adama Coulibaly, Directeur Pays</p>  	<p>Ministère de la Coopération et de l'Intégration Africaine Mme Djénabou Saifon Diallo, Ministre</p>  
	<p>National Implementing Partner(s) Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile Général Mamadouba Toto Camara, Ministre</p>   <p>Ministère de la Défense Nationale Général Sekouba Konaté, Ministre P/O Le Directeur de cabinet</p>  
	<p>Ministère de la Justice, Garde des Sceaux Colonel Siba Nolamou, Ministre</p>  

1. Analyse de la situation

Depuis le 23 décembre 2008, la Guinée s'est engagée dans un processus de transition politique dirigée par le Conseil National pour le Développement et la Démocratie (CNDD) dans un contexte politique marqué à la fois par une forte dégradation des équilibres socioéconomiques, un dialogue politique ralenti, un recul de l'autorité de l'Etat matérialisé par l'émergence de la grande criminalité liée au trafic de drogue et au détournement et à la dilapidation des deniers publics. En s'engageant résolument sur la voie de l'assainissement et de la moralisation de la vie publique, les nouvelles autorités font face à de nombreux défis notamment ceux liés à la conduite d'une transition apaisée et constructive débouchant sur un relèvement socioéconomique durable du pays.

En effet, la Guinée a connu durant la dernière décennie, un contexte sécuritaire fragile caractérisé par des conflits sociaux, des attaques à mains armées attribuées à des groupes de bandits utilisant des moyens et déguisements militaires. Cette situation a fortement compromis la paix et la quiétude sociales. Les forces de sécurité ne disposant pas de moyens adéquats ni de formation appropriée pour contenir ces risques.

Le secteur de la justice est caractérisé pour sa part par des faiblesses institutionnelles graves et des dysfonctionnements liés notamment à : i) la généralisation de la corruption ; ii) l'impunité, iii) la lenteur des procédures ; iv) la formation insuffisante des magistrats et auxiliaires de justice ; v) une législation inadaptée ou lacunaire ; vi) des détentions provisoires prolongées souvent à l'origine d'une surpopulation carcérale ; vii) le manque de documentation juridique et judiciaire ; viii) et la déficience du système pénitentiaire .

Dans ce contexte la protection et la promotion des droits de l'homme souffre d'un soutien au plus haut niveau de l'Etat. Or la résolution 48/134 de l'Assemblée Générale des Nations Unies du 20 Décembre 1993 a fortement encouragé les Etats membres à créer conformément à la législation nationale, des Institutions Nationales de promotion et de protection des droits de l'homme devant contribuer dans les Etats, à la formation et à l'acquisition d'une culture de respect des droits de la personne humaine.

Dans le contexte actuel, il existe certes des institutions de protection des droits de l'homme telles que l'Observatoire national des droits de l'homme et de la démocratie et les organisations de la société civile, mais ces institutions ne bénéficient pas toutes de larges pouvoirs pour protéger effectivement les droits des citoyens. Il apparaît primordial dès lors d'envisager la mise en place d'une commission nationale indépendante des droits de l'homme devant faciliter la réconciliation des guinéens.

Les Journées Nationales de Dialogue et d'Initiatives organisées par le PROCONSOGUI en 2008, ont décrit ces différents maux et proposé des voies de solution pour améliorer la situation.

Les autorités en place ont affirmé leur volonté de renforcer l'état de droit et ont entamé des actions en ce sens. Leur démarche s'inscrit, dans la mouvance du PROCONSOGUI ainsi que dans le cadre de la situation singulière que vit la Guinée depuis décembre 2008 : un régime militaire gérant une phase de transition devant aboutir à des élections en vue d'amener un gouvernement civil à la tête du pays.

Même si ce contexte de transition militaire ne permet pas d'envisager immédiatement des projets de réformes institutionnelles à grande échelle, il demeure indispensable d'accompagner les autorités guinéennes dans leurs efforts de consolidation de la paix à travers un programme d'appui à la

Justice et à la Sécurité, jeter les bases d'un Etat de droit et faciliter les réformes institutionnelles futures, fondamentaux sans lesquels, la Guinée se retrouverait très vite à la portée de nouveaux troubles majeurs.

C'est dans cette perspective qu'intervient le PBF dont les actions contribueront au renforcement du climat social très tendu en dépit des efforts de dialogue engagés par le gouvernement et les forces vives sous l'égide de la communauté internationale regroupée au sein du Groupe International de Contact (GIC).

2. Justification du projet

La transition politique en Guinée est différemment perçue par les observateurs politiques. Elle est porteuse d'espoirs parce qu'en dépit de son caractère militaire et d'exception, elle se déroule sans brutalité. Elle inquiète par sa dimension populiste et nationaliste. Pour maintenir son caractère apaisé et la réussir, le dialogue entre les acteurs doit être maintenu et des efforts plus soutenus doivent être entrepris dans les secteurs névralgiques de la sécurité et de la justice.

Dans cette perspective, le projet vise à consolider les acquis de la lutte contre la grande criminalité, la corruption et promouvoir la justice et les droits de l'homme. Les actions visées permettront d'obtenir des résultats tangibles et immédiats mesurables dans le contexte d'urgence.

En matière de renforcement de la justice, il s'agira en premier lieu d'assurer une protection renforcée des droits de l'homme, d'engager l'Etat à prendre toutes les actions nécessaires en vue de la création effective de la commission nationale indépendante des droits de l'homme en Guinée ; d'engager une action concertée (Etat, Organisations de la Société Civile et partenaires au développement) pour doter la Guinée d'une Institution nationale des Droits de l'Homme (INDH) dont le statut répond aux principes de Paris.

Il convient ensuite d'amener l'Etat à désigner une institution chargée de conduire tout le processus devant mener à la création de la Commission puis d'assurer l'ancrage de la Commission dans la constitution et asseoir les bases des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la Constitution avec des dispositions solides. L'ensemble de cette composante doit enfin être soutenu par la mise en place de la Commission Nationale Indépendante des droits de l'homme, l'organisation de la campagne de formation, de sensibilisation et d'éducation aux droits de l'homme dans tous les gouvernorats et la participation de la Guinée à l'Examen périodique universel avec pour objectif particulier une meilleure prise en compte des droits des femmes et des mineurs.

En deuxième lieu, le projet contribuera au renforcement des capacités humaines et matérielles des magistrats et auxiliaires de justice à travers la mise en action de tout l'appareil judiciaire dans le cadre de sessions d'assises et l'appui technique et matériel aux acteurs de ces sessions.

Ces actions auront pour résultat de faire fonctionner l'ensemble de l'appareil judiciaire tout en instaurant une démarche qualité aux différentes étapes à travers leur encadrement logistique et technique. Une attention particulière sera apportée aux victimes ou détenus de sexe féminins et des mineurs, très souvent livrés à eux-mêmes face à l'appareil judiciaire.

Les deux sessions d'assises prévues permettront à des magistrats et des auxiliaires de justice de bénéficier de séances de remise à niveau dans l'intérêt de l'administration de la Justice et des justiciables, notamment des détenus n'ayant pas les moyens de se faire assister correctement et donc de bénéficier d'un jugement équitable. L'instruction criminelle devrait également être améliorée afin

de mieux prendre en compte les affaires concernant les violences faites aux femmes ou les affaires financières.

La seconde composante, relative au système de sécurité fait l'objet d'une demande des autorités guinéennes auprès des partenaires, notamment le SNU, relative à des projets de réformes d'envergure à long terme et/ou axés sur les infrastructures. Les échanges avec les responsables concernés ont permis au projet de se concentrer sur des actions s'inscrivant dans le cadre d'un appui à la transition et au processus électoral à venir et de la réalisation d'activités pratiques et immédiatement profitables aux acteurs concernés.

La pertinence des choix opérés s'est dégagée après avoir recentré et précisé les attentes des différents acteurs des secteurs de la Justice et de la Sécurité au cours des entretiens préliminaires à la mission conjointe BCPR-UNOWA en début juillet 2009.

Cette mission a identifié au niveau du secteur de la défense et de la sécurité l'absence d'un plan global et concerté de sécurisation des élections englobant tous les acteurs concernés. L'absence de synergie et de coordination entre les forces de sécurité pourrait être un facteur de risque important lors de consultations électorales que tous les interlocuteurs prévoient comme extrêmement sensibles. L'établissement d'un état des lieux de la situation de la sécurité puis d'un plan de sécurisation des élections semble donc indispensable.

En matière de prévention, il a été noté la nécessité d'instaurer un cadre de dialogue entre les différentes forces de sécurité mais également entre la population civile et les forces de sécurité. En effet, les événements tragiques qui ont affecté les relations entre militaires et populations civiles ces dernières années ont installé un climat de défiance et de ressentiment dont les résurgences les plus violentes pourraient voir le jour à la faveur des échéances politiques de fin d'année.

Il faut noter que l'absence d'échanges entre les forces de sécurité et la population est un facteur important d'incompréhension et un terreau favorable aux confrontations. Il devient dès lors indispensable d'amener, d'une part les forces de sécurité à mieux appréhender les libertés publiques et les principes légaux gouvernant le maintien de l'ordre, d'autre part amener les citoyens à une meilleure perception de leurs droits et devoirs.

Au bout de l'action il s'agit de parvenir à organiser des espaces de dialogue inclusif et trouver des solutions alternatives au maintien de l'ordre pendant et après les consultations électorales. Par ailleurs, considérant la propension des forces de sécurité à faire un usage fréquent et disproportionné de la force face aux civils, il y a lieu d'apporter un appui à la formation des forces de sécurité sur les droits de l'homme et les techniques et moyens de gestion des mouvements de foule. Les bénéficiaires de ces activités seront d'abord les citoyens en prise avec les forces de sécurité, les forces de sécurité elles-mêmes et la population dans son ensemble.

La troisième composante du projet vise à consolider les acquis de la lutte contre la corruption à travers la mise en place d'instruments et mécanismes efficaces. Dans cette perspective, des actions vigoureuses sont entreprises par le gouvernement et un programme ambitieux de formulation de cadre stratégique de promotion de la gouvernance est entrepris avec l'appui du SNU.

En effet, identifiée par tous les partenaires de la Guinée comme l'un des principaux obstacles au développement du pays, la corruption reste très présente à tous les niveaux. Elle atteint le sommet de la perversion, lorsque elle arrive à déterminer le choix même des priorités et donc des projets.

Par ailleurs, la corruption porte en elle une tendance naturelle à affecter plus durement les personnes les plus démunies. En effet cette frange de la population est dans l'incapacité de s'acquitter de pots de vins et autres passes droits. Leur droits humains fondamentaux s'en trouvent ainsi plus gravement affectés.

Des actions de lutte et de sensibilisation énergiques auront des vertus à la fois pratique et pédagogiques notamment en éveillant les consciences des acteurs de la société civile. L'objectif principal étant de rendre la corruption de plus en plus difficile à pratiquer en Guinée avec l'engagement des nouvelles autorités.

Cet important exercice de formulation de programme national de bonne gouvernance est une opportunité pour renforcer les capacités des structures nationales en charge de la lutte contre la corruption. Le projet complète ainsi les actions prévues par le PNUD et d'autres partenaires dont la BAD, la Banque mondiale et l'UE.

En effet, à la faveur d'audits et enquêtes initiées par le gouvernement, d'importantes affaires de corruption en particulier et de mauvaise gouvernance en général ont été mises à jour. L'appui du PBF consistera à accompagner les efforts des autorités pour moraliser la gouvernance et la gestion des ressources publiques en instaurant une culture de la bonne gouvernance à travers des actions de communication et de formation.

3. Cadre logique

Objectifs	Indicateurs mesurables	Moyens de vérification	Hypothèses critiques
<p>OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT Consolider la paix et rétablir des institutions démocratiques en Guinée en assurant une transition apaisée et réussie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les élections sont tenues sur la base d'un accord consensuel entre le CNDD et les forces vives et les institutions constitutionnelles sont rétablies dans un climat de non-violence 	<ul style="list-style-type: none"> - Publication officielle des résultats des élections - Le Parlement est mis en place et le Président élu(e) forme un gouvernement - Les médias et les organisations de droits de l'homme ne rapportent pas d'incidents de violence politique grave 	<ul style="list-style-type: none"> - Il n'existe pas de volonté politique pour l'organisation des élections - Le dialogue entre le CNDD et les forces vives ne débouche sur un accord sur la gestion de la transition - Un nouveau coup d'état se produit avant ou après les élections
<p>OBJECTIF IMMEDIAT Appuyer la promotion des Droits de l'Homme, et le renforcement du secteur sécuritaire et celui de la justice</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les atteintes aux droits de l'homme diminuent significativement dans un cadre national sécurisé et la confiance en la Justice est améliorée ; - Les droits des femmes et des mineurs sont mieux pris en compte. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports ONG's 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de volonté politique pour faire évoluer les droits de l'homme
<p>OUTPUT 1. Le système judiciaire est renforcé et des instruments de promotion et de protection des Droits de l'Homme sont en place</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les droits de l'homme sont mieux appréhendés et protégés - Au moins 2 sessions d'assises tenues respectivement à Conakry et à Kankan 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports ONG's - Procès verbaux des sessions d'assises et décisions de justice 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de soutien de l'administration territoriale et locale - Le régime militaire intervient de plus en plus dans le système de justice, portant atteinte à l'indépendance de la justice. - Le système de justice échoue à rendre la justice en concordance avec les standards internationaux des droits de l'homme.

Objectifs	Indicateurs mesurables	Moyens de vérification	Hypothèses critiques
1.1. Renforcer les capacités institutionnelles et humaines de la justice	<ul style="list-style-type: none"> - <i>La justice dispose de moyens adéquats de fonctionnement ;</i> - <i>Les magistrats et auxiliaires de justice disposent de compétences pour assurer leur mission dans le procès pénal</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Rapports d'activités annuels ;</i> - <i>Rapports de formation ;</i> - <i>Reportages des médias</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Manque de confiance des justiciables dans la justice ;</i> - <i>Ingérence continue des autorités dans le fonctionnement de la justice</i>
1.1.1. Appuyer les cours d'appel et les services logistiques du Ministère de la Justice pour l'organisation de 2 sessions d'assises à Conakry et 2 sessions d'assises à Kankan.	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une cellule de coordination de l'assistance du PNUD aux assises - Fourniture de l'assistance logistique - La qualité de l'organisation des assises est améliorée 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'activité de la cellule de coordination - Rapport de remise des ressources logistiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Les magistrats et les professionnels du droit ne s'engagent pas pleinement dans la tenue des sessions d'assises.
1.1.2. Appuyer la remise à niveau des magistrats, greffiers et autres acteurs judiciaires en vue de la tenue de sessions d'assises et mise à la disposition des moyens techniques pour renforcer l'instruction criminelle (en particulier sur des affaires de violences contre les femmes et affaires financières).	<ul style="list-style-type: none"> - Séances de formation et Assistance technique assurée par un Expert afin d'améliorer la qualité de l'instruction et des décisions 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de formation 	<ul style="list-style-type: none"> - Le manque de confiance de la population envers la justice empêche le déroulement normal des audiences.
1.1.3. Appuyer le barreau et les ONGs pour fournir de l'assistance juridique aux inculpés et aux parties civiles dans les sessions d'assises.	<ul style="list-style-type: none"> - Le niveau de protection des justiciables et/ou des victimes est amélioré 	<ul style="list-style-type: none"> - Dossiers mis en état avant les assises 	<ul style="list-style-type: none"> - La mauvaise instruction criminelle porte atteinte à la qualité des décisions de justice. - Le régime militaire et d'autres secteurs influents interviennent illégalement dans les décisions de justice.
1.2. Renforcer les structures indépendantes de promotion et de protection des droits de l'homme	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Des structures indépendantes et consensuelles de droits de l'homme sont mise en place ;</i> - <i>Les structures de défense des droits de l'homme disposent de moyens adéquats pour leur fonctionnement</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Réglementation nationale créant les structures de défense des droits de l'homme disponible</i> - <i>Rapport de la CNIDH</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Les concertations entre acteurs ne débouchent pas sur un consensus ;</i> - <i>Les commissaires ne disposent pas de pouvoirs réels pour assurer un travail indépendant</i>

Objectifs	Indicateurs mesurables	Moyens de vérification	Hypothèses critiques
1.2.1 Appuyer la structuration d'un organe indépendant de défense des Droits de l'Homme	<ul style="list-style-type: none"> - Une CNIDH créée, opérationnelle et conforme aux standards internationaux - Aptitude des Commissaires à traiter les cas de violation de l'homme et à assurer la formation des agents sur le terrain - Accent mis sur la protection des femmes et des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> - Article règlementant la CNIDH inséré dans la nouvelle constitution ; - Loi organique votée et promulguée (JO); - Une CNIDH dotée de moyens adéquats - Rapport d'analyse de la loi - Enquêtes auprès des bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariat faible et irrégulier avec les institutions nationales et internationales de Droits de l'homme - Pas de consensus sur le statut et les pouvoirs du CNIDH - Interventionnisme des autorités dans le recrutement des commissaires
1.2.2. Soutenir la mise en œuvre de projets prioritaires répondant aux attentes des populations en termes de protection des droits humains	<ul style="list-style-type: none"> - La population et autres institutions sont sensibilisées sur les droits de l'homme, - ONG nationales, parlementaires, média, syndicats, corps de police et de sécurité soutiennent la Commission. - Campagne d'information de la population sur la CNIDH - Demandes d'information des populations auprès de la Commission, - Nombre de Participants femmes et jeunes ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes sur la qualité de l'accueil réservé par les populations au processus de création de la Commission ; - Copies des demandes 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de participation active des groupes cibles concernés - Difficultés d'accès des populations dans les régions - Difficultés et retard de transmission des rapports de l'intérieur vers Conakry - Absence d'adhésion de la société civile à la campagne d'information
1.2.3. Organiser une réflexion au niveau national et régional entre les parlementaires, la société civile les médias et autres groupes cibles sur la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme	<ul style="list-style-type: none"> - 12 ateliers nationaux régionaux de réflexion organisés au niveau des gouvernorats et restitués dans les préfectures à tous les niveaux ; - Qualité et représentativité des participants - Nombre de gouvernorats visités et nombre de participants aux ateliers 	<ul style="list-style-type: none"> - Résolutions et recommandations contenues dans les rapports des ateliers, - Rapport de mission et de validation - Liste des participants, - Modules de sensibilisation - Ateliers et consultations organisés et rapports produits - Compte rendu des campagnes d'information 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de coopération avec le Gouvernement et les partenaires de la société civile, des ONG internationales des droits de l'homme, les Agences du système des Nations -Unies - Faible implication du Gouvernement, de la société civile et des communautés. - Indisponibilité des personnes identifiées pour la validation ; - Indisponibilité du budget

Objectifs	Indicateurs mesurables	Moyens de vérification	Hypothèses critiques
OUTPUT 2. La réforme du secteur de la sécurité est lancée dans un cadre consensuel préétabli	- Le secteur de la sécurité est mieux structuré et obéit aux principes de l'Etat de droit	- Nouvelle structure et réorganisation achevées	- Divergences conceptuelles entre le PNUD et le gouvernement sur la réforme
<i>2.1. Appuyer le dialogue civilo-militaire</i>	- <i>Des cadres permanents de dialogue civilo-militaire sont fonctionnels ;</i> - <i>Nombre de réunions de concertation impliquant les principaux acteurs de la société</i>	- <i>Rapports des cadres de concertation</i>	- <i>Les cadres de concertation ne bénéficient pas du soutien des nouvelles autorités ;</i> - <i>Les relations civilo-militaires se dégradent</i>
2.1.1. Organiser des espaces de dialogue entre la population civile et les militaires à Conakry et dans les régions par le comité civilo-militaire	- Un cadre permanent de dialogue établi à Conakry et dans 5 régions, avant la tenue des élections législatives.	- Rapports du comité civilo-militaire, participation du PNUD aux activités.	- Les forces de sécurité ne sont pas disposées à un dialogue véritable avec la population - Les élections sont retardées ou sans chronogramme précis
2.1.2. Organiser des réunions de haut niveau entre les responsables de l'armée et la société civile	- Des réunions ponctuelles et des conférences-débats sont organisées - Les responsables de la société civile et de l'armée deviennent les relais auprès de la population - Les connaissances des FS sont renforcées en matière de protection des droits de l'homme	- Rapports d'activités et compte rendu de réunions - Enquêtes de terrains	- Les militaires se radicalisent ne montrant pas d'intérêt au dialogue. - Le comité civilo-militaire perd la crédibilité pour organiser les dialogues.
2.1.3. Appuyer la formation des forces de sécurité sur les droits de l'homme, leurs devoirs et responsabilités envers la population civile	- Les participants deviennent des ambassadeurs dans leurs casernes	- Rapports de formations - Questionnaires de fin de formation	- Choix des participants aux formations
<i>2.2. Développer un programme de Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS)</i>	- <i>Un programme de réforme du secteur de la sécurité est élaboré selon un processus participatif et inclusif ;</i>	- <i>La disponibilité du programme ;</i> - <i>Les rapports de mission des experts</i>	- <i>Le processus de transition est bloqué ou ralenti ;</i> - <i>Pas de chronogramme clair des élections</i>

Objectifs	Indicateurs mesurables	Moyens de vérification	Hypothèses critiques
2.2.1. Organiser un colloque international sous-régional, en partenariat avec la CEDEAO, l'UE et d'autres partenaires, pour partager l'expérience des pays de la région sur la réforme du secteur de la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - Les autorités nationales et les hauts officiers des forces de sécurité acceptent la mise en place d'une RSS, dans les trois mois suivant le début d'exécution du projet. - Les participants au colloque bénéficient des expériences croisées des intervenants 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une commission nationale de réforme du secteur de la sécurité - Compte-rendu du Colloque - Déclaration de clôture - Adoption d'une méthodologie 	<ul style="list-style-type: none"> - Certains éléments des forces de sécurité résistent activement à la mise en place d'un processus ouvert de réflexion sur la RSS - Manque d'ouverture politique sur la question de la réforme
2.2.2. Appuyer l'élaboration d'un diagnostic sur la situation de la sécurité comprenant trois volets : risques et menaces, état de lieux des institutions de sécurité (défense, gendarmerie, police) et état de lieux de la structure de gouvernance des institutions de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - Une stratégie de RSS est développée et discutée avec les acteurs sociaux après la tenue des élections législatives - Un état des lieux de la structure de gouvernance des institutions de sécurité et des propositions de réformes sont adoptées 	<ul style="list-style-type: none"> - Le document contenant la stratégie est mis à disposition des acteurs nationaux et internationaux. - Disponibilité du diagnostic et de l'état des lieux - Disponibilité d'un document de stratégie de réforme du secteur de la sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> - Les militaires ne sont pas intéressés à d'autres initiatives que la réhabilitation des infrastructures et l'amélioration des conditions de vie et de travail de l'Armée. - Les partenaires ne soutiennent pas le processus de dialogue autour de la RSS
2.2.3. Appuyer le développement d'une stratégie de réforme du secteur de la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - Une stratégie de réforme du secteur de la sécurité est adoptée 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions régulières avec le MATAP/Ministère Sécurité et la CENI sur les progrès de la mise en œuvre de la stratégie. 	<ul style="list-style-type: none"> - Il n'existe pas d'accord entre les forces de sécurité et entre elles et la société civile sur la vision de la réforme du secteur de la sécurité.
2.3. Appuyer la sécurisation des élections et du processus électoral	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Un plan global de sécurisation du processus électoral est élaboré et mis en œuvre avec la participation de l'ensemble des acteurs</i> - <i>La police dispose de moyens et capacités adéquats pour assurer efficacement son rôle dans le processus électoral</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Disponibilité du plan et des plans sectoriels de la police ;</i> - <i>Rapports de mise à disposition d'équipements ;</i> - <i>Rapports de formation de la police et des autres acteurs</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Mésentente entre les différentes factions de la sécurité (Police, Gendarmerie et Armée) ;</i> - <i>Ingérence excessive des autorités dans la gestion du plan à tous les niveaux</i>

Objectifs	Indicateurs mesurables	Moyens de vérification	Hypothèses critiques
2.3.1. Appuyer l'élaboration d'un plan global pour la sécurisation des élections, sous la tutelle du MATAP et en coordination avec les autorités locales, la police et la société civile.	- Un plan de sécurité efficient est élaboré comprenant une cellule de coordination	- Disponibilité du plan	- Le bas niveau de formation professionnelle de la police conduit à l'utilisation abusive et disproportionnée de la force. - L'intervention des militaires dans la sécurisation des élections met en danger l'ordre public.
2.3.2. Appuyer le développement du plan de sécurité de la police pour la période électorale (pré, durant et post).	- Une stratégie de sécurité policière est développée et mise en œuvre pour la période électorale au moins deux mois avant la tenue des élections.	- Réunions régulières avec la Police sur les progrès de la mise en œuvre de la stratégie.	- Les élections sont reportées. - Les besoins de sécurisation sont sous-estimés.
2.3.3. Appuyer logistiquement la police dans le domaine des communications et identification des agents (uniformes et cartes d'immatriculation) pour la mise en œuvre du plan de sécurité des élections	- Les capacités de communications et d'identification des agents sont renforcées	- Disponibilité du plan - Rapport d'activité de la cellule de coordination	- L'appui nécessaire pour mettre en œuvre le plan de sécurisation n'est pas suffisant, n'arrivant pas à mobiliser le soutien régional et international.
2.3.4. Former les officiers et agents en techniques policières pour la sécurisation des élections	- Renforcement des capacités des officiers et agents en techniques policières de sécurisation des élections	- Rapport de remise des équipements - Accusés de réception des équipements par les destinataires finaux - Rapport de formation	- Choix des équipements ; - Choix des participants aux sessions de formation
2.3.5. Appuyer la mise en place du plan de sécurisation à travers le renforcement/établissement des comités locaux...	- Ledit plan est adopté et mis en œuvre par les acteurs concernés - Les autorités locales, la société civile et la police disposent dudit plan et sont prêts à l'appliquer - Des réunions de coordinations et de briefing/débriefing sont organisées - Les comités locaux de sécurisation des élections sont renforcés ou créés	- Rapports de réunions de coordination des acteurs concernés par le plan - Rapport de mise en place et/ou de réunion des comités	- Les autorités locales s'impliquent dans le processus et influencent les comités locaux mis en place

Objectifs	Indicateurs mesurables	Moyens de vérification	Hypothèses critiques
OUTPUT 3. Les moyens de lutte contre la corruption sont continuellement renforcés	- Un cadre juridique adéquat de lutte contre la corruption est mis en place et est disséminé dans le pays	- Disponibilité de la loi anti-corruption - Rapports de dissémination disponibles	- Le chronogramme des élections n'est pas respecté ; - La loi n'est pas adoptée
3.1. Appuyer la formulation et la validation du PNBG à travers des ateliers régionaux	- Les acteurs internes et les partenaires sont informés et sensibilisés au PNBG. Une adhésion de tous les acteurs est constatée	- Compte rendu d'ateliers - Questionnaire de perception du PNBG	- Faiblesse de l'adhésion des acteurs au PNBG - Difficultés logistiques pour l'organisation des ateliers
3.2. Renforcer les capacités des acteurs de la lutte anti-corruption	- Le niveau de compétences des agents et des structures de lutte contre la corruption est amélioré	- Rapport de formation - Nombre d'agents formés	- Indisponibilité des intervenants et du public
3.3. Organiser des ateliers régionaux de dissémination de la nouvelle réglementation anti-corruption	- La population et les acteurs sont informés de l'existence et des mécanismes de la nouvelle réglementation - Meilleure connaissance du phénomène de la corruption par les populations	- CR d'ateliers - Nombres de participants	- Absence de communication autour des conclusions des rapports - Manque d'impact des conclusions du rapport
3.4. Appuyer la publication de rapports indépendants sur la perception de la corruption	- Les pouvoirs publics et les partenaires au développement mesurent les résultats du PNBG sur le terrain	- Qualité des rapports d'audit et des rapports d'inspection - Disponibilité des rapports - Questionnaires adressés au lectorat	- Manque de rapports d'enquêtes sur la perception de la corruption - Manque de soutien des autorités locales - Difficultés d'accès des enquêteurs aux sources ;

4: Budget

Un budget détaillé est annexé au projet.

BUDGET PROJET JUSTICE ET SECURITE	
CATEGORIES	AMOUNT
1. Provisions, produits, équipement et transport	551,032
2. Personnel (personnel, consultants et voyage)	514,200
3. Formation des partenaires	499,800
4. Contrats	165,000
5. Autres coûts directs	25,000
Sous-Total Coûts du Programme	1,755,032
Frais de gestion*	122,852
TOTAL	1,877,884

* Les frais de gestion représentent 7% du budget total

5. Arrangements de gestion

Un mécanisme de gestion à deux niveaux est mise en place pour l'exécution, le suivi et l'évaluation du projet.

Le pilotage d'ensemble du projet reviendra au Secrétariat de mise en œuvre du PA dirigé par un coordonateur national. Le Secrétariat fera appel chaque fois que de besoin aux ministères concernés et à toutes les parties impliquées dans la mise en œuvre.

Au niveau du projet, une équipe technique assurera la mise en œuvre et le suivi-évaluation des actions prévues en étroite collaboration avec les départements ministériels. Cette équipe technique est composée d'un expert technique spécialiste des questions de droits et de sécurité.

Le projet utilisera les compétences de consultants nationaux et internationaux en fonction des activités envisagées. Les différentes composantes et leurs déclinaisons seront gérées par des partenaires identifiés au sein du gouvernement à travers les ministères et/ou les directions concernées et des ONGs (comité civilo-militaire, OGDH, comités locaux, MDT, Aguilucia, Prisonniers sans frontières)

Le volet appui aux droits humains sera exécuté sous la coordination du Conseiller du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en Guinée avec ses partenaires la Direction nationale des droits de l'homme/Ministère de la Justice, l'ONDH, la CODDH et des autres parties prenantes y compris les médias. Le comité technique de suivi (composé du Conseiller aux droits de l'homme, de la Direction nationale des Droits de l'Homme, de l'ONDH et de la CODDH (2 représentants) accompagneront ensemble le projet dans son exécution et son suivi. La structure du comité technique sera formalisée par le Système des Nations Unies en Guinée. L'organisation matérielle des ateliers régionaux, des séminaires de formation et des tournées d'information

incombe au Conseiller aux droits de l'homme des Nations Unies avec la participation des réseaux des organisations des droits de l'homme à l'intérieur du pays.

Le Conseiller du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme en Guinée assumera la responsabilité financière du volet DH à travers les services du PNUD et apportera l'appui technique nécessaire.

La mise en œuvre du projet pour le volet Sécurité consistera d'une part à créer des espaces d'échanges, apporter un appui logistique et faire intervenir des consultants ou des formateurs selon les domaines concernés :

- Espaces d'échanges :
 - Le dialogue civilo-militaire se tiendra à travers des conférences-débats et des émissions radiotélévisées organisées par le comité civilo-militaire dans le cadre d'un contrat de services.
 - Le développement d'un programme RSS aura pour cadre un colloque international avec pour partenaires la CEDEAO et l'UE.
 - La participation des civils à la sécurisation des élections prendra la forme de comités locaux dont la mise en place et la gestion seront confiées au comité civilo-militaire dans le cadre d'un contrat
- Appui logistique : il consistera en la fourniture de matériel de communication.
- Consultance et formation
 - Les formations relatives aux droits de l'homme, aux techniques de sécurisation des élections seront assurées par des équipes de formateurs dirigées de préférence par un civil.
 - Les différents appuis à l'élaboration d'un diagnostic sur la situation de la sécurité, au développement d'une stratégie de réforme du secteur de la sécurité, au développement du plan de sécurité de la police pour la période électorale et au plan global de sécurisation des élections seront confiés à des consultants internationaux. L'ensemble (à l'exception des contrats de consultants) sera contractualisé avec le MATAP, la CENI et le Ministère de la Sécurité.

La composante Justice du projet consistera principalement en un appui logistique et technique à l'organisation de deux sessions d'assises à Conakry et 2 sessions à Kankan. Cet appui sera coordonné par le Spécialiste justice et sécurité.

Du point de vue logistique, le projet prendra en charge une partie des frais d'organisation des sessions d'assises (équipements, transports, consommables, restauration).

Cet appui logistique sera accompagné par un appui technique consistant en une ou plusieurs expertises en matière d'instruction judiciaire et dans le domaine de l'assistance aux inculpés et aux parties civiles. Cette expertise sera assurée d'une part par un consultant international familier des systèmes judiciaires africains, magistrat de préférence et ayant au moins une expérience de la Guinée d'autre part par une ONG. La mission spécifique d'appui aux victimes aura pour cadre des contrats avec les ONG spécialisées en la matière (Mêmes droits pour tous, Aguilucia, Prisonniers sans frontières, etc)

L'appui à la lutte contre la corruption se réalisera à travers le renforcement des capacités de l'Agence Nationale de promotion de la bonne gouvernance et de Lutte contre la Corruption. Il

portera sur l'accompagnement des actions prévues dans le plan de travail convenu entre le gouvernement et le PNUD. Le projet facilitera l'organisation d'ateliers et de séminaires de vulgarisation de la Loi anti-corruption, la formulation et la validation du Programme national de bonne gouvernance en cours d'élaboration avec l'appui du PNUD et de la Banque africaine de développement et la publication de rapports indépendants de perception de la corruption.

Les partenaires potentiels pour la mise en œuvre des activités du projet sont sélectionnés sur base de leurs expériences et capacités opérationnelles sur le terrain. Les activités du projet démarrent à partir du mois d'octobre 2009 pour une période de 12 mois.

Ci-dessous la liste des partenaires potentiels de mise en œuvre suggérés :

Objectifs	Activités	Partenaires de mise en œuvre	Autres partenaires
1. Renforcer le système judiciaire et mettre en place des instruments de promotion et de protection des droits de l'homme	1.1. Appui au renforcement des capacités institutionnelles et humaines de la justice	Ministère de la Justice	Organisations de la société civile Barreau des avocats
	1.2. Renforcement des structures indépendantes de promotion et de protection des droits de l'homme	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de la justice ; • Bureau des Nations Unies pour les droits de l'homme 	Média, ONDH, OGDH, barreau des avocats
2. Réforme du secteur de la sécurité	2. 1. Appui au dialogue civilo-militaire	Comité civilo-militaire	Gouvernement, partis politiques, CONSC, Associations des victimes
	2.2. Développement d'un programme de réforme du secteur de la sécurité	Ministère de la défense/ministère de la sécurité et de la protection civile	Armée, Forces vives
	2.3. Appui à la sécurisation des élections et du processus électoral	Ministère de la Sécurité et de la Protection civile	CENI, MATAP, Ministère de la Justice, Partis politiques
3. Renforcement des moyens de lutte contre la corruption	3.1 Appui à la validation du programme national de bonne gouvernance	Ministère du Contrôle d'Etat (ANBGLC)	Forces vives, ONG
	3.2. Renforcement des capacités des acteurs nationaux de lutte contre la corruption	Ministère du Contrôle d'Etat (ANBGLC)	Forces vives, autres partenaires
	3.3. Organisation des ateliers régionaux de dissémination de la loi anti-corruption	Ministère du Contrôle d'Etat (ANBGLC)	Administration publique, autres partenaires
	3.4. Appui à la publication de rapports indépendants sur la perception de la corruption	Ministère du Contrôle d'Etat (ANBGLC)	Administration publique, autres partenaires

6. Suivi évaluation

Le mécanisme de suivi-évaluation du projet sera intégré dans le mécanisme de suivi du plan d'action prioritaire de consolidation de la paix lui-même intégré dans l'UNDAF. Un comité de pilotage de l'ensemble du programme comprenant le gouvernement, les Nations unies, les partenaires au développement et la société civile assurera la responsabilité globale du projet.

Concernant l'appui aux droits de l'homme, l'ensemble du produit CNIDH et ses implications repose essentiellement sur une méthodologie participative et inclusive de toutes les parties prenantes pour avoir une compréhension commune du rôle, de la mission, du mandat, des compétences, du fonctionnement, de la composition et du mode de désignation de ses membres pour enfin aboutir à une proposition concertée d'un avant projet de loi.

Le Gouvernement et ses partenaires apportent un appui à la réalisation du projet. OHCHR Guinée coordonne l'organisation des ateliers de réflexion, campagnes de sensibilisations et autres activités et s'assure de la production des rapports y relatifs. Un comité de rédaction de la loi régissant la CNIDH sera mis sur pied par OHCHR et la CODDH et comprendra des experts des Droits de l'Homme du Système des Nations Unies, des experts des ONG des droits de l'homme et le comité pourra recourir à l'appui du bureau régional des droits de l'homme des Nations Unies à Dakar et du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme de Genève,

Le suivi-évaluation de l'appui à la justice consistera à vérifier que les activités engagées permettent effectivement aux personnes en détention (et notamment en détention préventive) de bénéficier d'un procès juste et équitable, aux détenues et victimes de sexe féminin de bénéficier de la meilleure assistance juridique disponible et d'un accompagnement dans leurs démarches de préservation et/ou rétablissement dans leurs droits.

Il s'agira également de constater que les bases d'un savoir-faire technique durable est posé en matière d'organisation des assises en particulier et d'administration de la justice en général. Enfin des indicateurs concrets de la redynamisation la lutte anticorruption devront être recensés.

En matière d'appui au secteur de la sécurité, le suivi-évaluation se fera sur la base d'une recherche systématique de consensus des acteurs et plus particulièrement entre la société civile et les forces de sécurité. Il devra veiller à ce que les forces de sécurité adhèrent au projet de réforme étant entendu que ce dernier devra favoriser la mise en place d'une organisation respectueuse de l'Etat de droit.

7. Analyse des risques

1. Le manque de soutien des autorités au processus de création du CNIDH

S'agissant d'un organisme destiné à la protection des droits de l'homme et plus particulièrement des plus faibles, notamment les femmes et les enfants, deux sortes d'obstacles peuvent provenir de corporations ou de comportements activement ou potentiellement en contradiction avec les objectifs envisagés.

D'une part les forces de sécurité peuvent voir en cette structure une menace pour leur impunité « traditionnelle » et essayer de compromettre sa création ou de limiter ses pouvoirs. Il est d'autant plus important de lui conférer une légitimité et une force légale en

la plaçant à un haut niveau institutionnel. Il est également primordial que le CNIDH soit composé de personnalités connues pour leur indépendance et leur probité.

D'autre part, il faut prévoir une forte campagne d'information et de soutien orientée vers les femmes afin de contrebalancer les réticences des autorités traditionnelles face à ce qu'elles considéreront comme une atteinte à leurs prérogatives sociales (exemple : les chefs traditionnels liquidant la succession d'un défunt au détriment des droits de son épouse).

2. Incertitudes sur le processus de transition

Ce risque est d'autant plus vraisemblable qu'à date, la mise en œuvre du chronogramme a connu 5 mois de retard. De plus, d'importantes décisions politiques et financières, ne sont pas encore prises par rapport au processus électoral.

Ceci pourrait perturber la transition et le passage à un gouvernement civil avec pour conséquence une perturbation au niveau des engagements et de la confiance qui à leur tour pourraient jouer négativement sur l'impact du projet et sa mise en œuvre.

Il faut rapidement réactiver la mise en œuvre du chronogramme et prendre les décisions nécessaires pour la réactivation du processus électoral et son accélération.

3. Ecart entre les priorités des autorités et les activités retenues dans les secteurs d'intervention du projet

Les demandes initiales des autorités étaient clairement axées sur des actions à long terme (réforme des secteurs de la Justice et de la Sécurité, infrastructures, etc.). Si la redéfinition des domaines d'intervention par le PNUD a emporté l'assentiment des interlocuteurs rencontrés, il est possible qu'à la faveur de la mise en œuvre du projet, une demande de « réorientation » soit suggérée par les autorités pour aller dans le sens d'investissements lourds au détriment des aspects politiques, institutionnels, techniques et de capacitation.

Ceci pourrait être évité en formalisant clairement l'adhésion et l'appropriation du projet et de ses résultats escomptés par ses bénéficiaires, dès le début du projet et tout au long de la vie du projet afin que celui bénéficie d'un meilleur soutien de l'ensemble des acteurs clés.

4. La persistance des ingérences dans les décisions de justice

La probabilité d'occurrence de telles ingérences est liée à la nature de certaines affaires liées au trafic de stupéfiants et aux détournements de deniers publics à la corruption de façon générale, qui vont passer devant les assises. Plusieurs d'entre elles revêtent en effet des dimensions hautement politiques de par les personnes impliquées et les conséquences qu'elles pourraient entraîner.

La présence d'observateurs lors des sessions d'assises pourrait dissuader de tels comportements. L'appui apporté aux avocats et aux magistrats permettra d'élever les débats et conclusions à un niveau tel qu'il sera difficile de les contourner sans utiliser des manœuvres grossières et facilement identifiables.